

**Assemblée générale**

Distr. générale  
30 mars 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Soixantième session****Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007\*****Chapitre 2 des recettes  
Recettes générales****Table des matières**

	<i>Page</i>
A. Recettes provenant des loyers . . . . .	2
B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes . . . . .	3
C. Intérêts bancaires . . . . .	4
D. Vente de matériel usagé . . . . .	4
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs . . . . .	4
F. Contributions d'États non membres . . . . .	4
G. Services de télévision et services analogues . . . . .	4
H. Recettes accessoires . . . . .	5

---

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session (A/60/6/Add.1)*.

\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6 (A/59/6/Rev.1)*.



## Chapitre 2 des recettes

### Recettes générales

Tableau IS2.1 **Tableau récapitulatif par source de revenus**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Origine</i>	<i>2004-2005 Montants approuvés</i>	<i>2006-2007 Montants estimatifs</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
A. Recettes provenant de loyers	10 873,6	10 341,5	(532,1)
B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	8 338,4	5 247,7	(3 090,7)
C. Intérêts bancaires	1 194,1	1 990,1	796,0
D. Vente de matériel usagé	479,3	469,7	(9,6)
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	1 021,6	1 230,1	208,5
F. Contributions d'États non membres	14,0	14,4	0,4
G. Services de télévision et services analogues	148,9	135,0	(13,9)
H. Recettes accessoires	1 939,6	1 645,8	(293,8)
<b>Total</b>	<b>24 009,5</b>	<b>21 074,3</b>	<b>(2 935,2)</b>

#### A. Recettes provenant des loyers

IS2.1 Les recettes prévues à la présente rubrique, dont le détail est donné au tableau IS2.2 proviennent de la location de locaux de l'Organisation à New York, Genève, Addis-Abeba, Bangkok, Nairobi et Santiago, à plusieurs institutions spécialisées et autres organismes dont les activités sont liées à celles de l'Organisation. La baisse nette des recettes locatives est estimée à 532 100 dollars et tient à la baisse qui devrait se produire, au Siège (2 346 800 dollars) et à Santiago (700 dollars), laquelle est en partie compensée par les augmentations prévues à Genève (1 365 800 dollars), Addis-Abeba (384 300 dollars) et Bangkok (65 300 dollars). La baisse des recettes locatives enregistrées au Siège s'explique par : a) les départs de locataires, notamment la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; b) les modalités relatives aux locaux loués au nouveau Département de la sûreté et de la sécurité, qui a absorbé l'ancien Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité. Là où le Bureau du Coordonnateur louait des locaux au taux commercial, le nouveau Département ne paiera que les dépenses de location et d'entretien effectivement engagées par l'Organisation en son nom pour la location de bureaux réservés à ses activités, sachant que le coût de ces activités est partagé par toutes les organisations qui participent au Système de gestion des mesures de sécurité des Nations Unies sur le terrain. L'accroissement des recettes de Genève, Addis-Abeba et Bangkok tient à plusieurs facteurs, à savoir l'augmentation des loyers, l'augmentation de la superficie louée et les variations des taux de change.

Tableau IS2.2 **Recettes locatives**

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<i>Origine</i>	<i>2004-2005 Montants approuvés</i>	<i>2006-2007 Montants estimatifs</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Siège (New York)	6 552,4	4 205,6	(2 346,8)
Office des Nations Unies à Genève	2 131,7	3 497,5	1 365,8
Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba)	1 520,0	1 904,3	384,3
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	652,4	717,7	65,3
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	17,1	16,4	(0,7)
<b>Total</b>	<b>10 873,6</b>	<b>10 341,5</b>	<b>(532,1)</b>

## B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes

IS2.2 Les recettes prévues à la présente rubrique sont indiquées dans le tableau IS2.3. Globalement, celles-ci accusent une réduction nette de 3 090 700 dollars, qui s'explique par la diminution des recettes au titre de plusieurs postes. La baisse la plus importante (2 millions de dollars) tient au fait que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a remboursé au cours de l'exercice 2004-2005 l'intégralité du prêt de 16 millions de dollars que lui avait consenti l'Organisation des Nations Unies. Les baisses prévues à l'Office des Nations Unies à Genève sont fondées sur les recettes actuellement perçues pour les services fournis. À l'Office des Nations Unies à Vienne, l'augmentation des recettes au titre des communications s'explique par les variations des taux de change, tandis que la baisse des sommes remboursées au titre de l'entretien des bâtiments tient à l'adoption d'une nouvelle méthode de comptabilisation par laquelle les dépenses liées aux services d'entretien ne sont plus imputées sur le budget ordinaire de l'Office à compter de l'exercice biennal 2004-2005. À la Commission économique pour l'Afrique, la baisse des sommes remboursées au titre des cours de langue s'explique par la réduction du nombre d'étudiants. Elle est en partie compensée par l'augmentation des recettes provenant des services de reproduction de documents comme suite à l'installation de nouveau matériel d'impression.

Tableau IS2.3 **Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organisations**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Origine</i>	<i>2004-2005 Montants approuvés</i>	<i>2006-2007 Montants estimatifs</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Office des Nations Unies à Genève			
Conférences, reproduction et distribution de documents et autres services	4 476,4	3 687,4	(789,0)
Visas et laissez-passer	2,3	–	(2,3)
Cours de langue	438,4	316,2	(122,2)
Office des Nations Unies à Vienne			
Communications	773,3	1 040,0	266,7
Visas et laissez-passer	20,4	20,0	(0,4)
Entretien des bâtiments	447,7	–	(447,7)

<i>Origine</i>	<i>2004-2005 Montants approuvés</i>	<i>2006-2007 Montants estimatifs</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Commission économique pour l'Afrique			
Reproduction de documents	67,8	116,3	48,5
Cours de langues	112,1	67,8	(44,3)
Avances			
Avances à l'ONUDI	2 000,0	–	(2 000,0)
<b>Total</b>	<b>8 338,4</b>	<b>5 247,7</b>	<b>(3 090,7)</b>

### **C. Intérêts bancaires**

IS2.3 Au vu de l'expérience récente et du relèvement des taux d'intérêt, les intérêts créditeurs sur les soldes des comptes de l'ONU devraient connaître une hausse au cours de l'exercice biennal 2006-2007 pour s'établir à 1 990 100 dollars.

### **D. Vente de matériel usagé**

IS2.4 Le montant prévu des recettes provenant de la vente de matériel usagé (469 700 dollars), soit une baisse de 9 600 dollars par rapport aux prévisions pour l'exercice 2004-2005, a été établi d'après les recettes de 2004.

### **E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs**

IS2.5 Les prévisions de recettes au titre de cette rubrique, calculées d'après les recettes effectives de 2004, ont été fixées à 1 230 100 dollars, soit une augmentation de 208 500 dollars par rapport aux prévisions pour 2004-2005.

### **F. Contributions d'États non membres**

IS2.6 Selon l'article 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et l'article 3.8 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les États non membres de l'Organisation qui participent à certaines de ses activités contribuent, selon un barème arrêté par l'Assemblée, aux dépenses afférentes à ces activités. Par sa résolution 44/197 B du 21 décembre 1989, l'Assemblée a approuvé la méthode révisée de calcul des contributions des États non membres présentée dans le rapport du Comité des contributions sur les travaux de sa quarante-neuvième session (A/44/11, par. 50 à 52, et A/44/11 et Add.1 et Corr.1). Cette méthode prévoit la détermination d'un montant annuel forfaitaire en début d'année. Les recettes prévues à cette rubrique (14 400 dollars) correspondent aux contributions qui devraient être versées par le Saint-Siège, seul État non membre appartenant à la catégorie visée ci-dessus, au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

### **G. Services de télévision et services analogues**

IS2.7 Les recettes prévues à cette rubrique (135 000 dollars), soit une diminution de 13 900 dollars, ont été calculées à partir des recettes effectives de 2004.

## **H. Recettes accessoires**

- IS2.8 Diverses recettes ne relevant d'aucune des rubriques précédentes sont classées sous la présente rubrique. Le montant estimatif de ces recettes (1 645 800 dollars, soit une baisse de 293 800 dollars) a été établi compte tenu des recettes effectives enregistrées sous cette rubrique en 2004.
-